

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents :** Martine Payfa, *Bourgmestre*;
Véronique Wyffels, Anne Depuydt, Annemie Vermeylen, Tristan Roberti, Philippe Desprez, José Stienlet, *Échevin(e)s*;
~~Alain Wiard~~, Jan Verbeke, Guillebert de Fauconval, Jean-Claude Hariga, Fiorenzo Molino, ~~Christine Ponchon~~, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Alain Caron, Jeanne Moreau, Claire Laloux, Michel Kutendakana, ~~Jean-Louis Leclercq~~, Maddy Tiembe, *Conseillers* ;
~~Michel Colson~~, *Président CPAS*;
Christian Van Eetvelde, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Anne Dirix, Roland Maekelbergh, Cécile Van Hecke, Frédéric Deville, *Conseillers*.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 juin 2012

#Objet : Interpellation de Madame Laloux et Monsieur Caron avec proposition de motion relative à l'adoption du plan de gestion des cités-jardins.#

Le Conseil communal,

Vu le plan régional de développement approuvé par arrêté du gouvernement le 12 septembre 2002 ;

Vu le plan communal de développement approuvé par arrêté du gouvernement du 25 janvier 2007, et plus particulièrement ses points 1.2, 2.1.2, 3.1.2 et 3.5.2 ;

Vu l'Agenda 21 local de la commune de Watermael-Boitsfort adopté en séance du Conseil communal du 16 mars 2010, et plus particulièrement l'action 37 ;

Vu que le gouvernement bruxellois a, par arrêté du 15 février 2001, pris la décision de classer l'ensemble patrimonial constitué par les cités-jardins « Le Logis » et « Floréal » ; considérant que le classement concerne les zones de recul, les jardins, les voiries, les venelles, les squares et les places publiques ainsi que les façades et toitures du bâti d'avant 1940 ;

Considérant que les cités-jardins « Le Logis » et « Floréal » représentent un ensemble architectural et patrimonial de grande valeur et participent à la renommée de notre commune ;

Considérant que la rénovation progressive des habitations des cités-jardins et la remise sur le marché locatif social des habitations actuellement inoccupées représentent des enjeux majeurs pour notre commune ;

Considérant dès lors que pour atteindre ces objectifs, il est souhaitable de voir les procédures d'obtention des permis de rénovation simplifiées ;

Considérant, à titre d'exemple, que 14 demandes de permis d'urbanisme ont été introduites par la SCRL Floréal le 24 février 2010 en vue de rénover 14 maisons unifamiliales correspondantes ; considérant que la majorité des permis sollicités ont été délivrés par la direction régionale de l'urbanisme **plus de deux ans après l'introduction des demandes** ;

Considérant que la recherche d'un meilleur équilibre entre la protection du patrimoine et les possibilités d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments doit également être une priorité ; considérant en effet que les médiocres performances thermiques des habitations des cités-jardins sont une préoccupation constante de leurs occupants dont les charges énergétiques vont croissant ;

Considérant que les prescriptions relatives au classement participent à la lourdeur des procédures d'obtention des permis de rénovation;

Considérant que la grande majorité des habitations des cités-jardins « Le Logis » et « Floréal » sont classées à titre d'ensemble et non pas à titre de monuments individuels;

Considérant dès lors qu'il s'agit de préserver les enveloppes des bâtiments (façades, toitures, menuiseries,...) et non pas de traiter chaque immeuble comme un monument à préserver dans son intégralité;

Considérant qu'une réunion d'information relative au projet d'élaboration d'un nouveau plan de gestion a été organisée le 22 janvier 2008 à la Maison Haute;

considérant qu'à cette occasion, le Secrétaire d'Etat alors en charge des Monuments et Sites, a annoncé la

volonté régionale d'élaborer un nouveau plan de gestion pour les cités-jardins qui prendrait notamment en compte les aspects relatifs la performance énergétique des bâtiments;

Considérant que les autorités communales s'étaient réjouies de cette annonce;

considérant en effet que l'adoption d'un nouveau plan de gestion pourrait avoir pour effet de faciliter les procédures d'obtention des permis de rénovation et de permettre davantage d'interventions favorables à la performance énergétique des bâtiments ;

Considérant que par courrier daté du 07 mai 2010, le Collège des Bourgmestre et Echevins s'est inquiété auprès du Ministre-Président, en charge des Monuments et Sites depuis 2009, de l'état d'avancement de ce dossier ;

Considérant que dans sa réponse datée du 27 août 2010 le Ministre-Président a indiqué que l'étude visant à déterminer des schémas d'intervention éventuels en matière d'isolation tout en garantissant le respect du patrimoine était terminée et que dès lors le plan de gestion pourrait être complété par un volet isolation thermique;

considérant que le Ministre-Président indiquait également dans sa réponse que le plan de gestion pourrait permettre de simplifier et d'accélérer les procédures de délivrance des permis ; considérant enfin que le Ministre-Président s'engageait à organiser une réunion en son cabinet afin d'évoquer la suite de ce dossier ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins a adressé des courriers de rappel au Ministre-Président les 25 février 2011 et 30 septembre 2011; considérant que ces courriers sont, à ce jour, restés sans réponse ;

Considérant que, selon les déclarations du Secrétaire d'Etat en charge du Logement, sur les 164 logements inoccupés au Floréal, 156 sont en cours de rénovation ou font partie d'un projet de rénovation et que des financements sont disponibles à cet effet ;

Considérant dès lors qu'il est incompréhensible et regrettable que l'élaboration du plan de gestion, dossier revêtant une importance prioritaire, ne fasse pas l'objet d'un suivi plus strict, d'autant plus que les financements nécessaires sont disponibles ;

Demande au Gouvernement régional :

- de finaliser dans les meilleurs délais l'adoption du plan de gestion des citésjardins;
- de mettre tout en oeuvre pour informer le public concerné de manière correcte dans le cadre de l'enquête publique qui sera organisée au cours de l'instruction du plan de gestion (réalisation de brochures explicatives, organisation de soirées d'information, disponibilité de l'information sur internet, etc...);
- de veiller à ce qu'une fois le plan de gestion en vigueur, les procédures d'obtention des permis de rénovation pour les projets conformes au plan de gestion soient simplifiées autant que possible ;

Charge le Collège de transmettre la présente motion au Gouvernement bruxellois et aux responsable des SISP « Le Logis » et « Floréal ».

Le Conseil adopte la motion

20 votants: 18 votes positifs , 2 abstentions

Ainsi délibéré en séance,

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Christian Van Eetvelde

La Bourgmestre,
Martine Payfa

Pour extrait conforme,

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre,

Christian Van Eetvelde

Martine Payfa